



CONSEIL RÉGIONAL
DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL
DES LAURENTIDES

Les organismes communautaires

DES ACTEURS CLÉS
DANS LA RELANCE POST-PANDÉMIE

AVIS DU CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT
SOCIAL DES LAURENTIDES

Déposé au ministre des Finances du Québec
Dans le cadre des consultations prébudgétaires 2021-2022

11 février 2021

Le CRDSL est reconnu depuis plusieurs années comme l'instance de concertation régionale en développement social dans la région des Laurentides. Il a comme mission d'accroître et de soutenir la capacité d'action collective en développement social de la région.

Dans sa [planification stratégique 2017-2022](#), le CRDSL a défini le développement social de la façon suivante :

«Un ensemble de processus qui appellent la contribution conjointe de l'État et de la société civile et qui visent l'amélioration des conditions de vie et des potentiels des personnes et des communautés.»

Parmi nos principaux objectifs, nous souhaitons :

- **Contribuer à renforcer la capacité des organisations à travailler ensemble**

À partir d'une compréhension commune des membres à l'égard des enjeux et des défis de la région, le CRDSL soutient le partage des connaissances et du savoir-faire ainsi que l'utilisation de stratégies adaptées aux nouvelles réalités. Cette contribution amène l'ensemble des partenaires à se considérer comme faisant partie d'un tout, créant une synergie multisectorielle.

- **Accroître la portée des actions collectives**

Grâce à la collaboration de partenaires porteurs d'initiatives, le CRDSL favorise et soutient la réalisation de projets structurants autour d'enjeux collectifs communs. Cette concertation procure à l'ensemble des membres une force d'action accrue et une cohérence dans l'arrimage de leurs stratégies.

Le Conseil régional de Développement Social des Laurentides (CRDSL) est membre du Réseau québécois de développement social (RQDS) et participe à la campagne Engagez-vous pour le communautaire du RQ-ACA.

NOS RECOMMANDATIONS

À un moment où les communautés n'ont jamais eu autant besoin des organismes communautaires et où le ministre du Travail, le de l'Emploi et de la Solidarité sociale est sur le point de dévoiler son plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAC), le budget 2021 est un rendez-vous à ne pas manquer entre les organismes communautaires et le gouvernement. Il s'agit d'une occasion unique, pour le gouvernement, de mettre en place des mesures structurantes pour améliorer, à long terme, la situation des organismes et pour renforcer leur capacité d'agir à un moment où ils sont des acteurs clés pour la reconstruction du filet social dans le cadre de la post-pandémie.

Dans l'objectif d'améliorer les conditions de vie de la population, d'assurer le respect de leurs droits et de réduire les inégalités socioéconomiques entre les plus pauvres et les plus riches, nous recommandons que le gouvernement soutienne adéquatement l'action communautaire autonome et la justice sociale.

Plus précisément, à l'instar du RQ-ACA et de ses membres, le CRDSL recommande au gouvernement de :

1. Investir 460 millions \$ supplémentaire dans le financement à la mission globale des organismes d'ACA et ce, afin de favoriser le respect de leur autonomie et de renforcer leur capacité d'agir.
2. Indexer annuellement les subventions à la mission globale de tous les organismes d'ACA selon la hausse des coûts de fonctionnement.
3. Investir massivement dans les services publics et les programmes sociaux afin de réduire les inégalités socioéconomiques et d'améliorer l'accès, sans discrimination, à des services publics universels, gratuits et de qualité.
4. D'ajouter des sommes supplémentaires afin de tenir compte des besoins supplémentaires provoqués par le COVID-19
5. De donner à tous les ministères et organismes gouvernementaux les moyens financiers pour concrétiser les engagements du prochain plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAC) dont la sortie est prévue pour le printemps 2021.

Ces recommandations vont dans le sens de la campagne [Engagez-vous pour le communautaire](#), qui réunit les 4000 organismes de tous les secteurs de l'action communautaire autonome du Québec.

LE PAGAC – UN RENDEZ-VOUS HISTORIQUE A NE PAS MANQUER!

Pour assurer une plus grande reconnaissance et un meilleur soutien financier de l'action communautaire, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Jean Boulet, a amorcé, en mai 2019, des consultations en vue de l'élaboration d'un nouveau plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire. Plus d'une [centaine de mémoires](#) ont été déposés afin de mettre en lumière les besoins des organismes.

Ce plan d'action, dont la sortie est prévue pour le printemps 2021, est très attendu par les organismes communautaires qui vivent, depuis plusieurs années, dans des situations de sous-financement insoutenables.

De son côté, à l'hiver 2020-2021, le CRDSL a produit un [rapport de sondage](#), dans le cadre de la pandémie, exprimant les besoins, les préoccupations et les revendications des organismes communautaires de la région des Laurentides. Nous vous invitons à le consulter.

C'est pourquoi le CRDSL compte sur le ministre des Finances pour donner les moyens au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, de réellement faire une différence afin de renforcer la capacité d'agir de l'ensemble des organismes communautaires, en particulier pour les aider à faire face aux défis liés à la pandémie.

LE COMMUNAUTAIRE : UN MAILLON ESSENTIEL DU FILET SOCIAL

Le mouvement de l'action communautaire autonome compte plus de 4 000 organismes répartis dans toutes les régions. Il contribue à maintenir 60 000 salarié-e-s, ce qui représente 1,4 % de l'ensemble des emplois au Québec. Il est soutenu par 425 000 bénévoles qui lui offrent temps et engagement au quotidien. Il est fréquenté par plus d'un million de personnes vivant diverses formes de difficultés.

Le travail des différents organismes dans leur milieu est plus que jamais d'actualité et la crise sanitaire a fait ressortir les écarts grandissants des inégalités sociales et les défis à relever collectivement.

Finalement, le rapport met en évidence le rôle essentiel de filet social de l'ensemble des travailleurs du milieu communautaire, qui contribuent à assurer les besoins essentiels des clientèles les plus démunies.

Les organismes communautaires contribuent au renforcement du tissu social et à l'amélioration des conditions de vie de leur communauté respective. Leurs services sont complémentaires à ceux assurés par les établissements publics de santé et de services sociaux et les services municipaux. De par leur présence sur le terrain, ils sont les instances de première ligne pour comprendre les besoins de la communauté. Ce sont donc des alliés de choix pour réduire les inégalités sociales et intervenir auprès des personnes en situation de vulnérabilité.

L'importance de les reconnaître et de les soutenir dans leur expertise du terrain est primordiale.

LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES : DES ACTEURS CLES DE LA PANDEMIE

Le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) a dévoilé, en octobre dernier, les résultats d'un sondage exclusif auprès de la population québécoise portant sur le rôle des organismes communautaires durant la pandémie. Le sondage, réalisé par la firme L'Observateur, révèle que les Québécois-es ont une haute opinion de la place des organismes communautaires dans l'espace public. Il est vrai qu'au cours des derniers mois, les organismes ont joué un rôle essentiel durant la pandémie, ne cessant de rivaliser de créativité et de résilience pour continuer d'être présents auprès des populations qu'ils desservent.

- 71,8% de la population croient qu'ils sont des acteurs clés durant la pandémie pour rejoindre les communautés les plus affectées.
- Selon 66,9% de la population, le rôle majeur des organismes communautaires en temps de pandémie est d'aider les gens à combler leurs besoins de base urgents.
- Trois autres rôles ressortent :
 - o aider les gens à comprendre et à respecter les consignes de santé publique (57,9%) ;
 - o soutenir les personnes vivant une situation de vulnérabilité (56,6%) ;
 - o offrir aux gens un espace d'appartenance pour briser l'isolement et pour la création de réseaux d'entraide (54,2%).

Avec la pandémie, les organismes communautaires ont subi une pression supplémentaire importante alors qu'ils devaient combler les manques pour garantir un filet social aux personnes les plus vulnérables – et cette pression engendre des besoins supplémentaires pour tous les organismes.

- D'ailleurs, 80,9% des personnes sondées pensent que les organismes communautaires devraient recevoir un soutien financier de base adéquat pour leurs activités et leur soutien à la population.

De son côté, dans son [rapport de sondage](#), le CRDSL explique que les principales pressions subies par les organismes des Laurentides sont les suivantes :

- complexité d'adaptation et ajout de services
- risque omniprésent pour la santé pour les activités qui se font en présentiel
- l'aménagement des locaux pour maintenir le service
- l'épuisement de l'équipe et le manque de ressources financières pour ajouter du personnel de soutien
- le sentiment d'obligation de présence pour supporter la clientèle au-delà du besoin de repos
- l'augmentation de la quantité des demandes
- le temps investi dans les demandes de financement et dans les redditions de compte pour être en mesure de continuer à offrir des services
- le respect des consignes sanitaires (désinfection des milieux de façon quotidienne, port du matériel de protection, normes à respecter...)
- le sentiment d'impuissance et de ne pas être en mesure de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle
- la gestion du stress des équipes et des bénéficiaires

LE CARACTERE ESSENTIEL DU FINANCEMENT A LA MISSION

Si les organismes communautaires sont en mesure de jouer un rôle clé pendant la pandémie, c'est grâce à leur autonomie face aux orientations gouvernementales qui leur permet d'avoir une grande capacité de résilience et d'adaptation. Cette autonomie est directement liée au type de financement, à la mission globale, qui leur permet d'avoir le plein contrôle sur les décisions, orientations et actions de leur organisme et leur donne le pouvoir d'agir rapidement et efficacement afin de répondre aux besoins des populations qu'ils rejoignent.

Le caractère essentiel du financement à la mission devient d'autant plus important dans le contexte actuel de crise où le communautaire doit faire face à une recrudescence des besoins et que la tendance semble se maintenir à moyen et à long terme. Cette crise sans pareil a plongé des dizaines de milliers de personnes dans des situations précaires. C'est pourquoi, il nous apparaît crucial de renforcer, dès maintenant, la capacité d'agir des organismes communautaires qui sont en première ligne pour soutenir les populations vivant diverses formes de difficultés.

Dans le [rapport de sondage](#) produit par le CRDSL en Janvier 2021, la question du financement a été documentée et révèle clairement la nécessité de financement à la mission et non plus par projet.

UN MANQUE A GAGNER TOTAL ESTIME A 460M\$

Depuis la mise en œuvre de la [Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire](#) entre 2001 et 2006, jusqu'à tout récemment en 2017, aucun investissement sérieux n'a été fait pour le financement de base des organismes communautaires. Pendant cette période, les demandes d'aide et de soutien ont explosé en raison de la réduction des investissements dans les services publics et les programmes sociaux, en particulier pendant la période d'austérité de 2015 à 2018, plongeant ainsi le communautaire dans une situation de sous-financement perpétuel. Le manque à gagner pour l'ensemble des organismes d'action communautaire autonome est estimé à 460 millions\$.

UNE INDEXATION INEXISTANTE OU INSUFFISANTE

L'absence ou l'insuffisance d'indexation du financement à la mission appauvrit les groupes davantage chaque année, puisqu'ils ne peuvent pas assumer la hausse de leurs dépenses (loyer, électricité, charges sociales comme employeur, etc.). C'est pourquoi l'indexation des subventions à la mission doit être accordée à tous les groupes et calculée en fonction de la hausse des coûts de fonctionnement, estimée à 3,25% annuellement.

UN FILET SOCIAL A RECONSTRUIRE

La crise sanitaire actuelle rend visibles les conséquences du sous-financement des services publics et des programmes sociaux et amplifie les inégalités sociales. À l'instar de la Coalition Main rouge, nous demandons au gouvernement d'adopter certaines mesures fiscales ou de couper dans

quelques dépenses, pour aller chercher un potentiel de 10 milliards \$ en revenus supplémentaires, chaque année. Cela permettrait de faire face aux prochaines crises et de réinvestir suffisamment pour le nécessaire renforcement du filet social québécois.

Voir les [solutions fiscales proposées par la Coalition Main rouge](#), disponibles en ligne.

ANNEXE 1 – LISTE DES MEMBRES DU CRDSL

Association de promotion et d'éducation en logement (APEL)
Centraide Hautes-Laurentides
Centraide Laurentides
Centre d'accompagnement personnalisé pour jeunes enceintes ou mères (CAPJEM)
Comité développement des communautés de la MRC Laurentides
Concertation développement social Argenteuil (CDSA)
Conseil de développement pour l'excellence sportive des Laurentides (CDESL)
Conseil de la culture des Laurentides
Coopérative de développement régional Outaouais-Laurentides
Coopérative de solidarité des entreprises d'économie sociale des Laurentides (CSEEL)
Corporation de développement communautaire des Hautes-Laurentides (CDCHL)
Corporation de développement communautaire de Rivière-du-Nord
Direction de la Santé publique du CISSS des Laurentides
Écoute Agricole Laurentides
Fédération des OBNL d'habitation de Laval-Laurentides-Lanaudière (FOH3L)
Regroupement des tables de concertation et des partenaires de la MRC des Pays-d'en-Haut
Fondation Laurentides
Groupe de Ressources Techniques Laurentides (GRT)
L'Alliance pour des environnements favorables aux saines habitudes de vie des Laurentides
L'Appui Laurentides
Le Coffret
Le Phare des Affranchies
Mesures alternatives des Vallées du Nord
Moisson Laurentides
Office municipal d'habitation (OMH) de Saint-Jérôme
Partenaires pour la réussite éducative des Laurentides (PREL)
Regroupement alimentaire des Laurentides (RÉGAL+)
Regroupement pour la concertation des personnes handicapées des Laurentides (RCPHL)
Regroupement pour le développement social de Deux-Montagnes (RPDS)
Réseau Femmes Laurentides (RFL)
Services Québec
Société Alzheimer Laurentides
Table de concertation communautaire de Mirabel (TCCM)
Table de concertation régionale Des Aînés des Laurentides (TCRAL)
Table sur la pauvreté de Thérèse-de Blainville
Vigil'Ange